



APPEL A PROPOSITIONS 2012-2013

ACCOMPAGNEMENT EXPERIMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONTINUITE PROFESSIONNELLE

Dispositif expérimental cofinancé par la REGION Provence
Alpes Côtes d'Azur, AGEFOS PME PACA et le F.P.S.P.P.

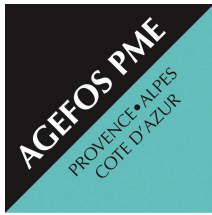
Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

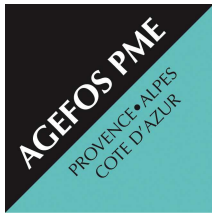


FONDS PARITAIRE
DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS



SOMMAIRE

I. ORGANISME COMMANDITAIRE	3
II. PRESENTATION DU CONTRAT DE CONTINUITÉ PROFESSIONNELLE	3
II.I Le contexte	3
II.II Un accompagnement renforcé pour un public cible	4
II.III Les étapes de l'accompagnement expérimental dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle	5
III. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS	7
IV. ENGAGEMENTS d'AGEFOS PME Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	9
V. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME PRESTATAIRE	9
VI. CHARTE DE PARTENARIAT	10
VII. EVALUATION DU DISPOSITIF.....	10
VIII. MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS	10
IX. TRAME DE REPONSE	12
IX.I Présentation de l'organisme	12
IX.II Accompagnements déjà réalisés.....	13
IX.III Equipe dédiée à l'accompagnement dans le cadre du C.C.P. ...	15
IX.V Accord modalité de financement	16



I. ORGANISME COMMANDITAIRE

AGEFOS PME PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé Interprofessionnel et Interbranches pour la gestion du fonds d'assurance formation des salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

Nos principales missions sont :

- collecter les fonds de la formation professionnelle ;
- conseiller et informer les entreprises sur l'ensemble des dispositifs de formation et les financements associés ;
- accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets emploi-formation ;
- gérer et financer les actions de formation et les contrats de professionnalisation ;
- mobiliser des financements, nationaux, régionaux, européens et du FPSPP pour cofinancer l'investissement formation des entreprises.

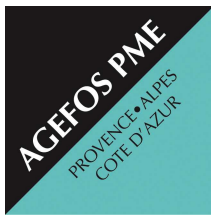
II. PRESENTATION DU CONTRAT DE CONTINUITÉ PROFESSIONNELLE

II.1 Le contexte

Le contexte économique actuel implique des parcours professionnels de moins en moins linéaires et conduit les salariés à s'interroger de plus en plus sur leur évolution professionnelle. Les licenciements économiques occasionnent des ruptures de parcours et des réorientations professionnelles tout au long de la vie.

La Région a donc décidé de mettre en place un **Contrat de Continuité Professionnelle** (C.C.P.). Ce dispositif vise à permettre à la fois la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des personnes ayant récemment fait l'objet d'un licenciement économique. Il s'adresse directement aux actifs mais également aux entreprises souhaitant développer ou adapter les compétences de leurs salariés. Il doit recouvrir une démarche globale de sécurisation des parcours professionnels et doit permettre la requalification, le développement des compétences ou l'acquisition de compétences transverses transférables pour le bénéficiaire.

Le **Contrat de Continuité Professionnelle** a pour objet de renforcer l'accès à la qualification des actifs, il permet la réalisation d'une ou plusieurs étapes de formation, visant à soutenir l'amélioration de la qualité de l'emploi, le maintien dans l'emploi ainsi que l'accompagnement vers une reconversion.



Afin d'étudier une mise en œuvre durable de ce projet, AGEFOS PME PACA en collaboration avec la Région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, travaille sur l'expérimentation d'un accompagnement renforcé.

La traçabilité de cette démarche expérimentale sera assurée pour chaque bénéficiaire, par la signature d'un document engageant le bénéficiaire sur un accompagnement d'un an avec l'organisme prestataire.

La réalisation du portefeuille de compétences électronique (ePortfolio ou "cvdufutur") s'effectuera tout au long de l'accompagnement.

L'ePortfolio est un outil de capitalisation et de valorisation des connaissances et des aptitudes. C'est un portefeuille de compétences accessible via internet (www.cvdufutur.eu). Les informations y sont présentées de façon plus dynamique que le CV traditionnel (incluant son, vidéo, photo, liens, etc.). L'ePortfolio est mis à jour en temps réel et au fur et à mesure de l'évolution du parcours de la personne tout au long de la vie.

II.II Un accompagnement renforcé pour un public cible

L'accompagnement expérimental dans le cadre du C.C.P. s'adresse potentiellement à tous les salariés en activité, ainsi qu'aux personnes qui viennent de subir un licenciement économique sur le territoire de la Région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. Ces personnes ayant un projet visant à développer/adapter leurs compétences professionnelles. Seront prioritaires dans le cadre de l'accompagnement expérimental du CCP:

- les saisonniers du département des Hautes-Alpes (05), en contrat ou hors contrat de travail,
- les salariés de 45 ans et plus et ou justifiant de vingt ans d'activité professionnelle sans qualification professionnelle reconnue,
- les salariés des premiers niveaux de qualification.

II.III Les étapes de l'accompagnement expérimental dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle

Le dispositif expérimental comprend un accompagnement de 10h et s'articule de la façon suivante:

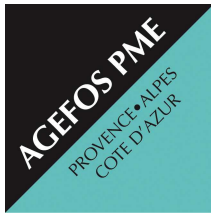
Etape 1	Description
<p><i>Réunion d'information collective</i></p> <p><u>Durée:</u> <u>(environ 1h)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description de l'accompagnement. • Signature d'un engagement à suivre l'accompagnement dans le cadre du C.C.P. et accès au e-portfolio. La signature du document engage le salarié sur un accompagnement d'un an renouvelable une fois avec l'organisme prestataire.

Etape 2	Description
<p><i>Analyse des compétences et des besoins</i></p> <p><u>Durée:</u> <u>6h : 2 x 3h</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 demi-journées de formation collectives au e-portfolio. Ces deux demi-journées doivent permettre au bénéficiaire de détailler ses compétences transversales et spécifiques. Cet outil est un logiciel qui comporte également des liens "ressources" et des documents utiles au bénéficiaire. Il peut être consulté par des tiers avec l'accord de la personne concernée.

Cette première étape constitue le point de départ de l'accompagnement expérimental du bénéficiaire. Elle doit lui permettre d'identifier ses compétences et de définir son projet professionnel et ses possibilités d'évolution. L'accompagnement dans cette étape doit permettre à la personne d'être informée, orientée et guidée dans sa démarche. Cette étape doit aboutir à la préconisation d'un plan d'actions et à un positionnement de la personne dans un éventuel parcours de formation adapté à son besoin, à celui de l'entreprise (pour les salariés) et à celui du secteur visé.

Etape 3	Description
<p><i>Accompagnement du bénéficiaire tout long de la mise en œuvre de son plan d'actions</i></p> <p><u>Durée :</u> <u>2h : 2 x 1h</u></p>	<p>Une fois formée et sensibilisée à l'utilisation du ePortfolio, la personne bénéficiaire du de l'accompagnement dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle sera accompagnée tout au long de la mise en œuvre de son plan d'actions par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 entretiens en face à face avec le même conseiller permettant d'accompagner individuellement la personne et d'actualiser son ePortfolio.
<p>Possibilité d'une formation: Le positionnement du bénéficiaire dans une formation se fait conformément aux besoins identifiés et au plan d'action préconisé. Il pourra s'agir d'une formation, qualifiante ou non mais répondant à un besoin justifié et correspondant à un véritable projet professionnel. Les différents dispositifs de formation et financements existants seront mobilisés dans ce cadre (VAE, CIF, plan de formation, ...)</p>	

Etape 4	Description
<p><i>Bilans et suivi</i></p> <p><u>Durée</u> <u>2h : 1 x 2h</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan de fin d'accompagnement: <p>Ce suivi permettra d'obtenir des informations concernant le devenir du bénéficiaire (évolution professionnelle, changement d'emploi, reconversion, etc.).</p> <p>A l'issu du bilan, le l'accompagnement s'arrête ou peut être renouvelé au cas par cas si cela est nécessaire et selon une argumentation.</p>

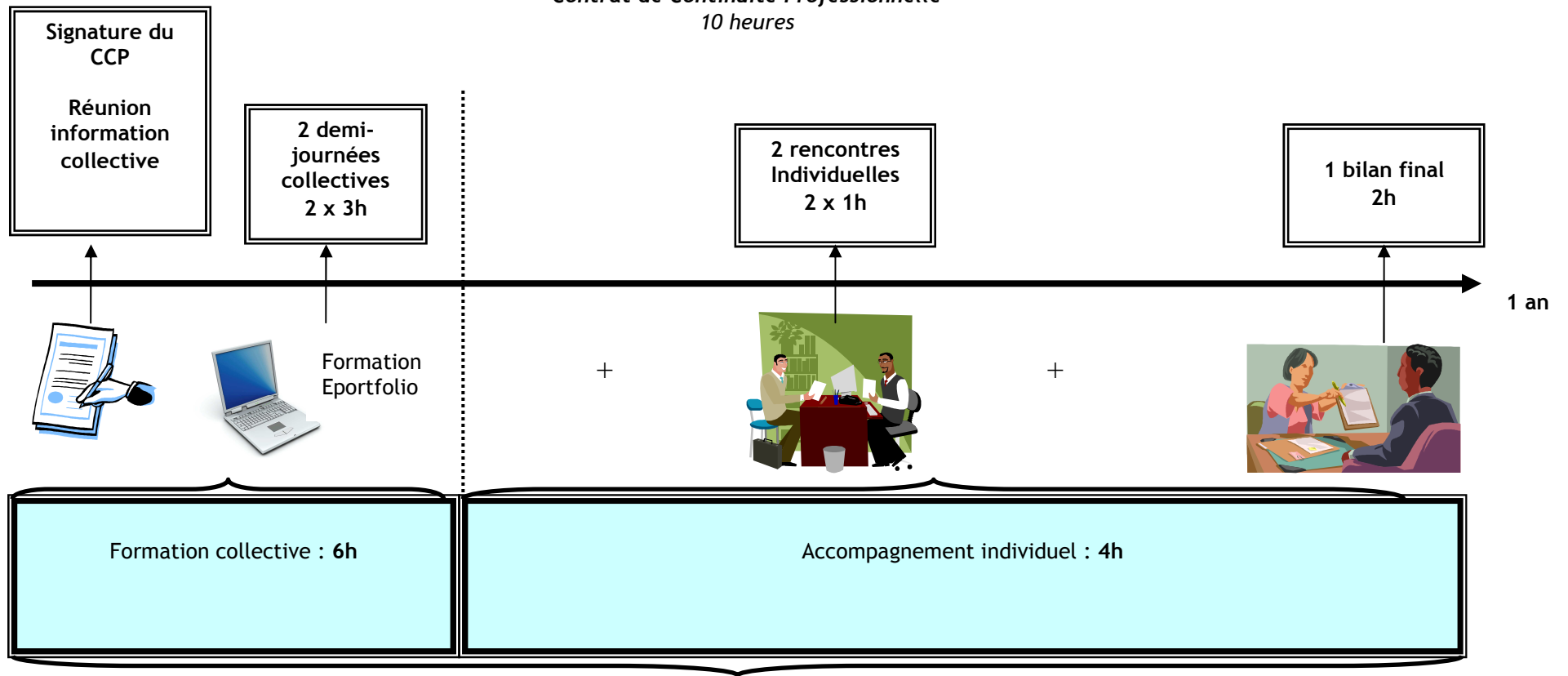


III. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS

L'objet de cet appel à propositions est de sélectionner des organismes spécialistes de l'accompagnement au projet professionnel qui interviendront dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation de l'accompagnement dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle.

L'accompagnement expérimental de chaque bénéficiaire dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle doit strictement respecter les étapes décrites ci-dessus (II.III Les étapes de l'accompagnement expérimental dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle AGEFOS PME PACA) et s'inscrire dans le cadre du schéma ci-après :

**Schéma de l'accompagnement expérimental dans le cadre du
Contrat de Continuité Professionnelle**
10 heures

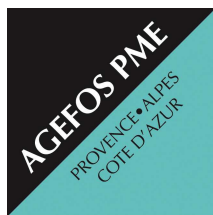


Actions possibles pendant l'accompagnement

- Bilan de compétences
- Bilan d'étape professionnel
- Entretien individuel
- Formation, VAE

Dispositifs mobilisables

- Plan de formation; DIF
- Contrat de professionnalisation
 - CIF
 - CSP, POE, etc.



L'objectif est de permettre à la personne bénéficiaire de l'accompagnement expérimental dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle d'être accompagnée dans la durée (un an renouvelable). Le C.C.P. perdurant après la fin de l'accompagnement.

La prestation expérimentale d'accompagnement dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle cofinancée par AGEFOS PME PACA, la Région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnel, prévoit 300 accompagnements sur 2012 -2013 qui visent en priorité les saisonniers des Hautes-Alpes.

Les organismes prestataires retenus dans le cadre du présent appel à propositions bénéficieront d'une formation à l'utilisation du ePortfolio (un jour obligatoire) dispensée par le GIP FIPAN.

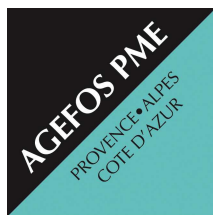
Grâce à cette expérimentation, les organismes prestataires seront identifiés comme spécialistes de l'accompagnement dans le cadre du C.C.P. et seront référencés sur le site d'AGEFOS PME PACA.

IV. ENGAGEMENTS d'AGEFOS PME Provence-Alpes-Côte d'Azur

- AGEFOS PME PACA s'engage à former tous les organismes prestataires retenus dans le cadre du présent appel à propositions afin que ces derniers puissent accompagner les personnes bénéficiaires de l'accompagnement expérimental dans le cadre du C.C.P. La formation à l'utilisation du ePortfolio dispensée par le GIP FIPAN est prévue sur une durée de un jour à raison de une à deux personnes formées par organisme (selon les places disponibles).
- AGEFOS PME PACA s'engage à informer les publics cibles sur l'existence du Contrat de Continuité Professionnelle et à communiquer sur cet accompagnement spécifique.
- AGEFOS PME PACA s'engage à **identifier et à diriger** les potentiels bénéficiaires de l'accompagnement expérimental dans le cadre du C.C.P. vers les organismes prestataires retenus dans le présent appel à propositions.
- Dans le cadre de cette expérimentation, l'accompagnement sera en priorité adressé aux saisonniers du département des Hautes-Alpes (05).

V. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME PRESTATAIRE

- L'organisme prestataire s'engage à suivre la formation d'un jour prévue sur l'utilisation et l'accompagnement à la mise en œuvre du ePortfolio. La personne qui aura suivi la formation dispensée par le GIP FIPAN sera(ont) la (les) personne(s) référente(s) de l'accompagnement dans le cadre du C.C.P. concernant le présent appel à propositions. Tout changement de personne(s) référente(s) devra être soumis à la validation d'AGEFOS PME.
- L'organisme prestataire s'engage à disposer de locaux dans le département des Hautes-Alpes (05) en vue de l'accompagnement dans le cadre du présent appel à propositions.
- L'organisme prestataire exercera l'activité selon des modalités de gestion rigoureuses,



claires et transparentes qui garantiront une séparation nette, précise et véritable à tout moment entre les actions menées dans le cadre de ces accompagnements cofinancés par AGEFOS PME PACA, la Région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et le FPSPP et d'autres actions ayant fait l'objet d'une autre commande ou fournie dans un cadre commercial.

VI. CHARTE DE PARTENARIAT

Une charte de partenariat FPSPP est signée par les organismes prestataires retenus et AGEFOS PME PACA. Cette charte précise les modalités de collaboration avec AGEFOS PME et les engagements de l'organisme prestataire tout au long du partenariat avec celui-ci. Les organismes sont tenus d'utiliser les documents administratifs fournis par AGEFOS PME.

VII. EVALUATION DU DISPOSITIF

L'évaluation de l'accompagnement dans le cadre du Contrat de Continuité Professionnelle au niveau qualitatif et quantitatif sera effectuée par AGEFOS PME en fin de projet et sera transmis aux différents prestataires.

VIII. MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS

Les réponses à l'appel à propositions devront impérativement se présenter selon la forme proposée et comporter les éléments ci-dessous :

1. La présentation de l'organisme. L'adresse dans le département 05 est obligatoire.
2. La présentation des accompagnements que vous avez déjà réalisés dans ce domaine.
3. Les types d'accompagnement déjà réalisés avec les documents en annexe.
4. La présentation du responsable et des intervenants : diplômes, expériences, etc.: mettre les CV des intervenants en annexe.

Les propositions devront être envoyées :

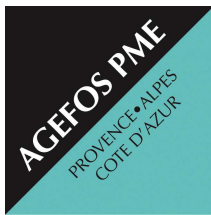
- par email à alorin@agefos-pme.com
(uniquement p.12 à p.19 et annexes
correspondantes), et

- par courrier en deux exemplaires avant le
09/03/2012 inclus (cachet de la poste faisant foi) à :

*AGEFOS PME PACA
Service Etudes et Projets
Agathe LORIN
"Accompagnement expérimental dans le cadre du
Contrat de Continuité Professionnelle"
CS 30001
146 rue Paradis
13294 MARSEILLE Cedex 06*

Appel à proposition à consulter sur www.agefos-pme-paca.com

NB : Les documents incomplets ou non conformes ne pourront pas être examinés.



IX. TRAME DE REPONSE

IX.I Présentation de l'organisme

Document de réponse à utiliser obligatoirement

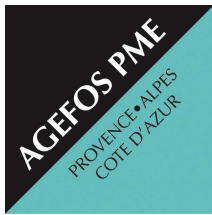
Organisme prestataire	Contact
Date de création de l'organisme :	
Coordonnées postales :	
Coordonnées postales dans le département 05 :	
Logo :	
Tel :	E-mail :
Fax :	Site Web :
Numéro SIRET :	
Forme juridique :	
Représenter par : (Prénom, nom, qualité)	

IX.II Accompagnements déjà réalisés

Type d'accompagnement déjà réalisé et objectifs	Public(s) et contexte	Durée de l'accompagnement et modalités de mise en œuvre*
<u>Exemple 1 :</u>		

Type d'accompagnement déjà réalisé et objectifs	Public(s) et contexte	Durée de l'accompagnement et modalités de mise en œuvre*
<u>Exemple 2 :</u>		

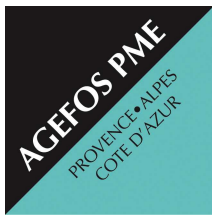
**** Mettre en annexe les outils utilisés et des exemples de plans d'actions pour chaque accompagnement en faisant correspondre l'annexe au numéro de l'exemple (exemple 1 - annexe 1, etc.)***



Type d'accompagnement déjà réalisé et objectifs	Public(s) et contexte	Durée de l'accompagnement et modalités de mise en œuvre*
<u>Exemple 3:</u>		

Type d'accompagnement déjà réalisé et objectifs	Public(s) et contexte	Durée de l'accompagnement et modalités de mise en œuvre*
<u>Exemple 4 :</u>		

*** Mettre en annexe les outils utilisés et des exemples de plans d'actions pour chaque accompagnement en faisant correspondre l'annexe au numéro de l'exemple (exemple 1 - annexe 1, etc.)**



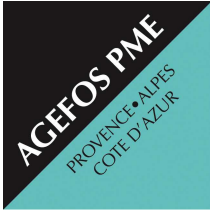
IX.III Equipe dédiée à l'accompagnement dans le cadre du C.C.P.

Responsable du dispositif

Nom :
Fonction :

Intervenants sur la prestation (Joindre les CV des intervenants en annexe)

Noms	Diplômes	Expériences sur ce thème



IX.V Accord modalité de financement

Le Contrat de Continuité Professionnelle prévoit un accompagnement de 10h pour un coût total de 450€ par accompagnement.

Les heures d'accompagnement payées seront exclusivement les heures effectivement réalisées.

Les heures annulées ne seront pas comptabilisées dans le coût à régler.

Bon pour accord, le _____

Nom et qualité du signataire : _____

Signature

Cachet de l'entreprise